

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Dans le cadre de son programme AUTOUR DU MONDE, L'association IFDC propose des cours d'apprentissage du Français Langue Étrangère à toute personne résidant à Paris et proche banlieue. Ces cours sont une préparation à l'examen DELF / DELF PRO. L'association ne présente pas les candidats mais peut apporter une aide pour les formalités d'inscription.

Pour information, en 2020, les coûts d'inscription étaient d'environ 100 € suivant les centres d'examen.

Les cours sont donnés sur trois sites à Paris, **par des professeurs bénévoles**. L'association propose des cours en présence et des cours en ligne interactifs.

LIEU DES COURS :

Les cours sont proposés aux adhérents de l'association et se déroulent sur 3 sites :

Paris 19 :

A la maison QUENEAU
24/26 rue Raymond Queneau
75018 Paris
Métro, Porte de la chapelle (Ligne 12 ou T3b)

Paris 16 Passy :

A la MVAC (Maison de la vie associative et citoyenne) du 16^{ème}
14 rue Boylesve
75016 Paris
Métro Passy (Ligne 6)

Paris 16 Exelmans :

Dans les locaux « Les 5 toits »
51 boulevard Exelmans
75016 Paris
Métro Exelmans (Ligne 9)

Les horaires sont actualisés sur le site : www.ifdc.fr

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'association IFDC, www.ifdc.fr à compter du 03 août 2020 au 3 Septembre 2020.

Vous recevrez systématiquement un accusé de réception par e-mail.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Début des cours :

Les cours sont assurés du 05 septembre 2020 au 30 juin 2021 ; suivant le calendrier scolaire (interruption durant les vacances de la Zone C, sauf accord express entre l'animateur et le groupe).

Vacances de la Zone C

Toussaint : du dimanche 18 octobre au lundi 2 novembre 2020

Noël: du dimanche 20 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

Hiver : du dimanche 14 février au lundi 1er mars 2021

Printemps (Pâques): du dimanche 18 avril au lundi 3 mai 2021

Fin des cours : du mardi 6 juillet 2021

NB : pour les séances du samedi, les vacances commencent donc après le cours.

Un test de niveau se déroulera le samedi 5 septembre 2020 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 16ème, 14 rue Boylesve, 75016 Paris. A l'issue de ce test, les apprenants seront répartis dans les groupes de niveau leur correspondant : A1 (vrai débutant) et A2 (intermédiaire, utilisateur usuel).

La règle de 25 personnes maximum par salle sera strictement respectée

Le volume de cours proposé est de :

- 2 à 4 heures par semaine en présentiel, le lundi ou le samedi
- et 1 à 4 heures de cours interactif en ligne (en fonction des niveaux et des sites).

Chaque groupe désignera un délégué qui sera l'interlocuteur du professeur et de l'Association pour toute question d'ordre général.

En fin de trimestre, une évaluation, organisée par le professeur de chaque groupe, sera faite dans des conditions d'examen afin de vérifier la progression de chaque apprenant et du groupe. Cette évaluation pourra entraîner le transfert dans un autre groupe de niveau ; elle donnera lieu à la délivrance d'un bulletin.

L'assiduité, indispensable à la progression et à la préparation du DELF, sera vérifiée à chaque cours - via une feuille d'émargement - et conditionnera l'admission au trimestre suivant. Toute absence devra être annoncée dès que possible et, au plus tard, le jeudi pour les cours du lundi et le mercredi pour les cours du samedi. Par ailleurs un nombre d'absences de plus de 25% des séances, sans justificatif, entraînera la radiation de l'apprenant au trimestre suivant.

Le livre support pour la plupart des cours est : « FLE, c'est parti » (prix public 15 €), mais il convient de vérifier avec chaque enseignant ce qu'il recommande. L'apprenant devra se procurer le livre lui même.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Coût et modalités de paiement :

La cotisation, obligatoire, est fixée à 15 € pour l'année scolaire 20/21, **elle ouvre le droit à assister et à voter, en tant qu'adhérent, lors de l'Assemblée Générale de l'IFDC.**

Le prix des cours a été fixé à 55 € pour une année scolaire, des facilités de paiement peuvent être accordées, sur demande. Les situations particulières qui empêcheraient le règlement de cette somme seront étudiées avec bienveillance.

Sauf accord préalable, les modalités de paiement sont les suivantes :

- en une seule fois 70 €
- en trois paiements : 30 € lors de l'adhésion 20 € au début de chaque trimestre

Attestation de fin d'année :

A la fin de l'année scolaire, une attestation d'assiduité et les résultats obtenus lors des évaluations, seront délivrés aux apprenants présents durant toute la formation.

Inscription en cours d'année :

Cette pratique, gênante pour la dynamique de groupe, devra rester exceptionnelle.

L'inclusion dans un groupe sera soumise à un test de niveau et à l'accord de l'enseignant.

Si l'inscription est validée, le paiement de la cotisation annuelle sera dû en totalité. En cas de force majeure, une demande d'exonération des trimestres restants peut-être sollicitée par courrier ou par e-mail auprès du Président de l'Association qui statuera. Dans tous les cas, tout trimestre commencé est dû.

Toute demande doit être adressée au bureau de l'association :

06 99 59 45 83

IFDC75@gmail.com